Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260305-DC2026030426-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 février s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260304/26 :
Avancement de grade 2026 : modification du tableau des emplois
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Philippe GOURAUD, Nicolas LE GROS, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Audrey MINAMBRES, Marie-Claude SUGIC, Jean-Pierre LAURENT, Thierry PADELLEC, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Stéphane LE MENAJOUR, Laurent HARNOIS, Anthony CARO.
Absents représentés : Jean-Yves COZIC a donné pouvoir à Thierry PADELLEC, Loïc HAREL a donné pouvoir à Philippe GOURAUD
Absents excusés : Anne LE CORVEC, Yves LOIN, Alix DE LEPINAU, Audrey CAMUS, Stéphanie HUYSSCHAERT, Sabrina JULO.
Nombre de conseillers en exercice : 23 - Présents : 15 - Pouvoirs : 2 - Votants : 17
Secrétaire de séance : Nicolas LE GROS
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 15 conseillers municipaux présents

_____

L'avancement de grade permet à un fonctionnaire titulaire d'accéder au grade immédiatement supérieur au sein d'un même cadre d'emplois lorsque les conditions requises sont remplies (ancienneté, échelon, examen professionnel, respect des quotas, …). Il n'est pas obligatoire et ne constitue pas un droit pour l'agent. Il est prononcé au choix de l'autorité territoriale.

M. le Maire propose, au titre de 2026, les avancements de grade suivants :

Suppression		Création		Date de nomination
Grade	Nombre	Grade	Nombre	
Rédacteur principal de 2ème classe	1	Rédacteur principal de 1ère classe	1	01/07/2026
Adjoint technique	1	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	01/07/2026

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CREE et SUPPRIME les postes comme indiqué ci-dessus,**
- **APPROUVE la modification du tableau des emplois au 01/07/2026,**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 5 mars 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN